

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 33

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 Mai 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. ERIC LE DISSES

OBJET

Politique publique des ports - Programme de soutien d'activités d'animation et de promotion des ports - 1ère répartition 2016 - C.N Sagnas - SN La Redonne - Ecoute ta Planète - Office de la Mer

**Direction Générale Adjointe de l'Economie et du Développement
Direction des Transports et des Ports
04.13.31.02.09**

PRESENTATION

Lors de sa séance du 25 mars 2016, le Conseil Départemental a voté les crédits nécessaires à son programme d'intervention dans les ports départementaux au titre de l'exercice 2016, dont un volet est consacré au soutien d'activités d'animation et de promotion des ports. Ce programme est doté de 90 000 euros.

Le Département accorde son soutien aux organismes maritimes essentiels à la convivialité et à la vie des ports. Le développement du sentiment d'appartenance à l'entité portuaire, le maintien et la valorisation des spécificités culturelles sont parmi les objectifs recherchés.

Dans ce cadre, je soumetts à votre approbation les demandes de subvention présentées par quatre associations : le Club Nautique du Sagnas, la Société Nautique de la Redonne, Ecoute ta Planète et l'Office de la Mer Marseille Provence.

CLUB NAUTIQUE DU SAGNAS

POR-57

Le Club Nautique du Sagnas regroupe les usagers du port départemental du Sagnas (33 anneaux), situé sur la commune de Saint-Chamas.

Concours de pêche, cortège nautique de la fête de l'Etang avec les élus, journées d'information aux règles de navigation, sécurité : voilà quelques-unes des manifestations organisées par cette association. Elle assure le maniement de la grue, la surveillance et la propreté des quais et des abords immédiats, l'assistance et l'accueil des plaisanciers de passage. Elle est le lien indispensable entre les usagers et les diverses administrations.

Le Département et la Commune de Saint-Chamas sont ses partenaires.

Afin de permettre au Club Nautique du Sagnas de maintenir son action, je vous propose de lui allouer une subvention de 4 500 € (subventions accordées : 2015 : 4 500 € – 2014 : 4 500 € – 2013 : 3 500 €).

SOCIETE NAUTIQUE DE LA REDONNE

POR-0061

L'animation du port départemental de la Redonne (137 anneaux) est assurée par la Société Nautique de La Redonne, créée en 1939. Elle organise tout au long de l'année des activités pour les plaisanciers et ses adhérents : soirée calanquaise, concours de pêche... ainsi que des journées d'initiation au secourisme, aux règles de sécurité et à l'environnement, en lien avec les responsables du Parc Marin.

Elle assure l'accueil des usagers et des promeneurs, très présents pendant la saison estivale.

La maintenance et l'entretien courant des matériels, locaux, sanitaires et quais sont effectués par l'association, faisant d'elle un partenaire précieux du Conseil

Départemental. Elle assure également l'exploitation des outils portuaires : grue, aire de carénage, station d'avitaillement, mis à disposition par le Conseil Départemental, avec le recrutement d'un personnel qualifié.

Afin d'assurer le maintien de toutes ces activités, je vous propose d'allouer à la Société Nautique de la Redonne une subvention de 24 000 euros (somme identique aux précédentes années 2013, 2014 et 2015).

ECOUTE TA PLANETE

POR-62

L'association « Ecoute ta Planète », créée en 2005, a pour objet toutes actions visant à agir auprès des jeunes et des adultes pour préserver l'environnement et le patrimoine, afin d'encourager chaque personne à œuvrer pour un développement durable, en appui des politiques locales.

« Ecoute ta Planète » est le coordinateur départemental pour le littoral des Bouches-du-Rhône des actions du réseau régional de la « Campagne Ecogestes ». Cette campagne d'éducation et de sensibilisation est menée depuis maintenant 15 ans auprès des plaisanciers de La Ciotat à Port-Saint-Louis (+ l'Etang de Berre).

Ce type d'actions en mer est couvert également par les écogardes du Parc National des Calanques et le Parc Marin de la Côte Bleue pour les zones qui les concernent.

Pour 2016, 11 communes littorales participent à la campagne contre 5 en 2012. Les 8 ports gérés par le Conseil Départemental seront intégrés au projet.

L'action départementale, coordonnée par Ecoute ta Planète, intègre, outre elle-même pour les actions menées sur Etang de Berre et Martigues, l'A.I.E.J.E. (Association Initiatives et Education de la Jeunesse à l'Environnement) pour la Côte Bleue, le golfe de Fos et Marseille-Corbières et le Naturoscope pour Cassis, la Ciotat et Marseille-Sud.

L'objectif de cette campagne, devenue annuelle et non plus estivale comme à ses débuts, est d'inciter les usagers de la mer à adopter des comportements respectueux de l'environnement marin. Les plaisanciers, abordés en mer, sont interrogés sur leurs pratiques et sont incités à s'engager pour faire mieux et plus pour la protection de la mer et du littoral. Un kit d'entretien de produits biodégradables leur est offert. D'autres actions complètent ces entretiens : diffusion de messages via les capitaineries, via les médias, via les réunions de plaisanciers.

Pour 2016 les dépenses prévisionnelles s'élèvent à 29 600 € et se répartissent de la façon suivante :

- Autofinancement :	7 500 €
- Fonds privés :	1 315 €
- Département :	22 100 €
- Agence de l'Eau	500 €
- M.P.M.	400 €
- SERAMME :	500 €
- Ville de Marseille :	500 €

Pour soutenir la réalisation de cette action, je vous propose d'allouer à « Ecoute ta Planète » une subvention de 10 000 euros au titre de 2016 pour mener à bien la Campagne Ecogestes dans notre département à l'identique des années 2013, 2014 et 2015.

OFFICE DE LA MER MARSEILLE-PROVENCE

POR-0038

L'Office de la Mer Marseille-Provence a pour objet de soutenir, encourager, provoquer et coordonner toutes les initiatives pouvant valoriser la mer et le littoral des Bouches-du-Rhône, dans une dimension culturelle, patrimoniale, économique et sportive.

Chacune des collectivités a désigné un représentant pour siéger au Conseil d'Administration. Par délibération n° 11 du 16 avril 2015, le Conseil Départemental a désigné Monsieur Bruno GENZANA.

En 2016, à l'initiative de la Ville de Marseille, l'Office a connu une forte réorganisation, concrétisée par une équipe désormais resserrée et un budget municipal en forte régression (250 000 euros en 2014 et un prévisionnel de 75 000 euros en 2016).

L'Office de la Mer se recentre sur les 3 manifestations phare qui ont fait sa notoriété :

- « Septembre en Mer » qui, depuis 18 ans sur l'ensemble du littoral attire environ 250 000 personnes pour près de 1000 "rendez-vous" organisés (parades, conférences, visites, expositions...);
- « Régate en vue », une approche proposée au grand public (5000 personnes embarquées en 2015) pour assister aux plus belles régates à partir d'un bateau affrété pour l'occasion ;
- une « Grande Parade » : week-end festif avec organisation d'une grande parade maritime dans la baie de Marseille qui se tient en ouverture de Septembre en Mer avec invitation du trois mâts le Belem en 2016.

Il continue également à animer un cycle de conférences « Les Jeudis de la Mer » à la Bibliothèque l'Alcazar de Marseille.

Au titre de 2015, l'Office de la Mer a bénéficié d'une subvention de 7 000 euros pour « Septembre en Mer », versée par la Direction de l'Environnement et de 5 000 euros en fonctionnement général versés par le Service des Ports. La manifestation « Régates en Vue » est instruite par le Service des Sports.

Pour 2016 les dépenses prévisionnelles de l'Office de la Mer s'élèvent à 243 000 euros. Les participations demandées se montent à 240 000 euros et se répartissent de la façon suivante :

- Département	28 000 €
- Ville de Marseille	75 000 €
- Région	15 000 €
- Métropole	75 000 €
- C.C.I.M.P.	20 000 €
	213 000 €
- Financeurs privés	27 000 €
- Cotisations	3 000 €
	243 000 €

La Direction de l'Environnement et la Direction des Sports sont sollicitées pour le soutien des manifestations et le Service des Ports pour son 'fonctionnement général'.

Pour l'ensemble de son action 2016, en fonctionnement général, je vous propose de lui accorder 5 000 euros (sur les 8 000 demandés) à l'identique des années précédentes (2013, 2014 et 2015).

INCIDENCE FINANCIERE

La dépense totale correspondante, soit 43 500 euros, sera imputée de la façon suivante :

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement CP
10295	1001020	Soutien aux activités d'animation et de promotion des ports	65-94-6574	43 500

PROPOSITION

Je vous serais obligée de bien vouloir vous prononcer sur l'octroi des subventions suivantes :

- 4 500 euros à l'association « Club Nautique du Sagnas » ;
- 24 000 euros pour l'association « Société Nautique de la Redonne » ;
- 10 000 euros pour l'association « Ecoute ta Planète » ;
- 5 000 euros à l'Office de la Mer Marseille-Provence.

En cas de décision favorable, il conviendra de m'autoriser à signer, avec les bénéficiaires concernés, les conventions établies d'après le modèle approuvé par la Commission Permanente du 27 juin 2014.

Au bénéfice de ces précisions, vous voudrez bien prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL